



Proposition soumise à l'assemblée générale du 19 octobre 2021

Point 6.3 – Prévisions budgétaires 2021-2022

Proposition de don extraordinaire à deux projets :

Il est proposé par le comité exécutif
d'accorder un don extraordinaire de 2000 \$ au projet 2021-2022 de parrainage d'un-e étudiant-e réfugié-e (PER).

Il est proposé par le comité exécutif
d'accorder un don extraordinaire de 1000 \$ pour le projet « Maisonneuve – La web-série » conditionnellement à la confirmation que le montage financier est complété et que la production est confirmée.

Il est proposé par le comité exécutif
d'adopter les prévisions budgétaires 2021-2022.

Point #8.2 – Proposition sur le comité paritaire sur le préceptorat en soins infirmiers (SIN)

Attendu les difficultés de recrutement d'enseignants-es pour le programme de soins infirmiers malgré les efforts notables d'embauche démontrés par le département de SIN, la direction des études et la direction des ressources humaines ;

Attendu l'exploration de solutions pour pallier le manque d'enseignants-es en soins infirmiers ;

Attendu que le préceptorat peut être une des solutions de dernier recours ¹;

Attendu le mandat du comité paritaire proposé par la partie patronale ;

Il est proposé par le comité exécutif,

Que des représentants-es des enseignants, issus du comité exécutif et du programme de SIN, siègent sur le comité paritaire sur le préceptorat ;

Que les représentants-es travaillent dans le sens du mandat du comité ;

Que les représentants-es fassent rapport des paramètres d'une éventuelle entente en assemblée générale pour qu'elle se prononce sur celle-ci.

¹ Mandat du comité paritaire sur le préceptorat en SIN :

Déterminer :

- 1 les conditions permettant au Collège la mise en place d'une structure de préceptorat pour l'enseignement auprès des étudiants ;
- 2 les conditions où le Collège doit se retirer de la structure mise en place concernant l'enseignement par le préceptorat ;
- 3 les modalités de la réalisation du préceptorat.